



ORAGES

Destinataires :

Services : ALIENOR – AOM - ARS NA – ARS 64- Astreinte transport Nouvelle-Aquitaine – Base hélico SC - CAPB- CODIS - Conseil Départemental – COZ – DDETS – DDPP- DDSP – DDTM- DSDEN - EFS- ENEDIS – EPSA - Gendarmerie (CORG) – GRDF – La Poste - Météo France – Orange - Ports – Réseau sport 64 - SAMU Pau – SAMU Bayonne – SNCF COGC – SP Bayonne – SP Oloron - Vinci autoroute

Communes : tout le département

Presse : AFP – France 3 – France Bleu Béarn – France Bleu Bayonne – Pyrénées presse – Sud-Ouest

Date : 15/09/2021

Heure : 16h15

N° : 1

Description de l'évènement :

Début évènement : immédiat

Fin évènement prévue le jeudi 16 septembre 2021 00 à 00 au moins

Qualification de l'évènement

Situation météorologique à surveiller pour un risque d'orages forts

Situation actuelle et Evolution prévue

▫ Cet après-midi, des orages se multiplient sur le département. Ils peuvent être localement forts, notamment sur le Béarn en fin de journée et début de nuit prochaine, donnant des cumuls horaires ou infra-horaires de 15 à 25 mm, de brusques rafales de vent jusqu'à 60 km/h et de la petite grêle mélangée à la pluie.

▫ L'activité orageuse faiblit ensuite. Toutefois, une reprise des averses est très probable en seconde partie de nuit avec des intensités de précipitations pouvant être fortes. Ces précipitations conjuguées à celles des orages peuvent conduire à des cumuls atteignant ou dépassant 50 mm localement.

Conséquences possibles : Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.

Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.

Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.

Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

Conseils de comportement : Je m'éloigne des arbres et des cours d'eau Je m'abrite dans un bâtiment en dur. Je me tiens informé et j'évite de me déplacer. Je protège les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés. J'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques.

Pour les maires : La plus grande vigilance s'impose donc. Veuillez mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures de protection des populations adaptées à la situation et aux enjeux locaux et activer les mesures de votre plan communal de sauvegarde.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en consultant le site :

www.meteo.fr ou sur le répondeur Météo-France au 05 67 22 95 00

En cas d'urgence, appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture : 05.59.98.25.25

P/Le Préfet,
Le Permanent SIDPC